BULLETIN DE PRE-RESERVATION GROUPE

COORDONNÉES

Nom de l'organisme : ……..

Adresse : …….

Téléphone : ……E-mail : …….

Nom du référent :……

REGLEMENT

Tout règlement doit être transmis au théâtre au plus tard 1 mois avant la représentation. Vous pouvez régler par :

- virement / CB à la billetterie (ou par téléphone) / chèque (règlement à l'ordre de RR TAD) / mandat administratif / Chorus.

Au-delà de ce délai, toute réservation pourra être annulée. Une fois votre réservation validée et réglée, il sera éventuellement possible d'ajouter des places à votre commande initiale dans la limite des places disponibles. En cas de désistement d'une partie du groupe, les places réglées ne seront pas remboursées.

TARIFS

Vous bénéficiez du tarif adhérent à partir de 10 places par spectacle.

CHOIX DE SPECTACLES

Merci d'indiquer vos vœux de spectacles par ordre de préférence :

SPECTACLE(S) CHOISI(S)	DATES	NOMBRE DE PLACES	SOUS-TOTAL (en €)

Formulaire à renvoyer par mail à l'adresse ci-dessous : **billetterie@tad-saintgermainenlaye.fr**

Théâtre Alexandre-Dumas
Jardin des Arts
Place André Malraux
78100 Saint-Germain-en-Laye
Billetterie : 01 30 87 07 07
billetterie@tad-saintgermainenlaye.fr

www.tad-saintgermainenlaye.fr

Loi « Informatique et Libertés »
En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art.34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données vous concernant. Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes,incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdit